



BRIGADE D'ENLÈVEMENT DES TAGS - La présentation générale

La brigade d'enlèvement des tags a été créée, en mai 2009, pour répondre au besoin des communes qui étaient confrontées à une recrudescence de graffitis sur le domaine public. Le SIVOM a été désigné pour diriger les opérations liées à la création de la compétence pour pallier à ces incivilités.

Le syndicat a fait l'acquisition d'un véhicule utilitaire dans lequel il a été intégré une hydrogommeuse et un nettoyeur haute pression couplé à une chaudière pour produire de l'eau chaude. Pour optimiser l'utilisation du matériel, le service a été confié à un agent territorial recruté, à cet effet. Ce dernier a pu bénéficier d'une formation de base pour déterminer rapidement la technique de nettoyage, la plus adaptée, en fonction des supports à traiter.

Les décapages réalisés avec l'hydrogommeuse sont effectués dans le respect de l'environnement avec un abrasif naturel (sable spécifique) associé à de l'eau. Ces deux éléments sont propulsés grâce à de l'air comprimé à basse pression.

En complément de l'activité initiale, les référents des communes adhérentes peuvent contacter l'agent du service pour programmer des actions de nettoyage pour valoriser les monuments et le patrimoine public.

Certaines municipalités ont souhaité ouvrir le service au secteur privé, à titre gratuit. Les particuliers doivent se rapprocher de la mairie de leur lieu de résidence pour connaître les modalités, en vigueur.



- Les communes adhérentes

En 2024, aucune nouvelle adhésion a été enregistrée. Le service intervient sur les 16 communes, suivantes :

- AGDE
- CASTELNAU DE GUERS
- FLORENSAC
- MARSEILLAN
- PÉZENAS
- POMÉROLS
- SAINT-THIBÉRY
- VIAS
- BESSAN
- CAZOULS D'HÉRAULT
- LÉZIGNAN LA CÈBE
- MONTAGNAC
- PINET
- PORTIRAGNES
- TOURBES
- PAULHAN



- Les tarifs

Lors de la mise en place du service, un tarif a été créé pour les interventions réalisées chez des particuliers domiciliés dans les communes membres mais qui n'ont pas souhaité élargir la prestation au secteur public. Il est également appliqué dans les communes adhérentes au syndicat qui n'ont pas rejoint cette compétence.

Le 14 décembre 2023, le comité syndical a adopté, par délibération, un nouveau tarif qui est appliqué, depuis le 1er janvier 2024, en fonction du barème, ci-dessous :

SURFACE À TRAITER	TARIFS FORFAITAIRES
Moins de 10 m ²	350,00 €
De 11 à 20 m ²	450,00 €
De 21 à 30 m ²	550,00 €
De 31 à 40 m ²	650,00 €
De 41 à 50 m ²	750,00 €
A partir de 51 m ²	Passage du service pour étude

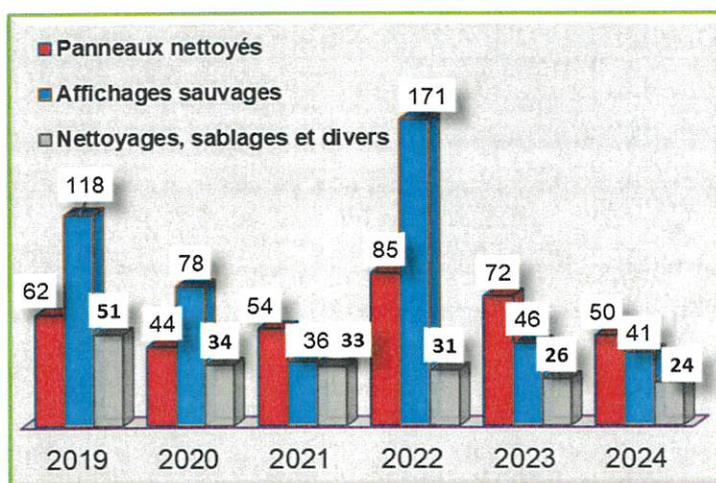
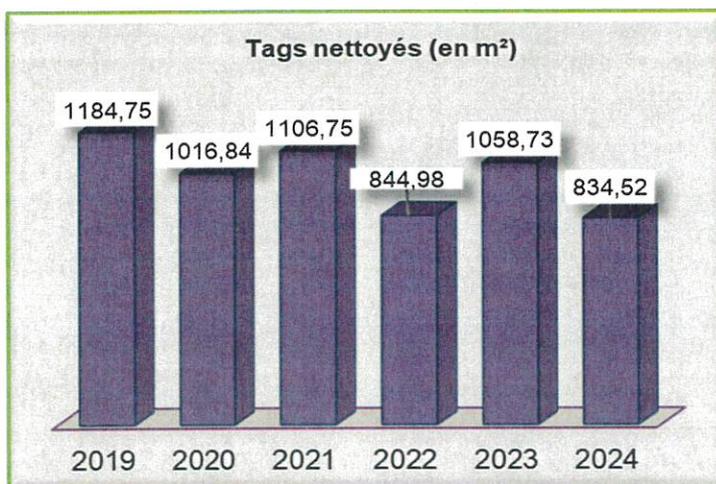
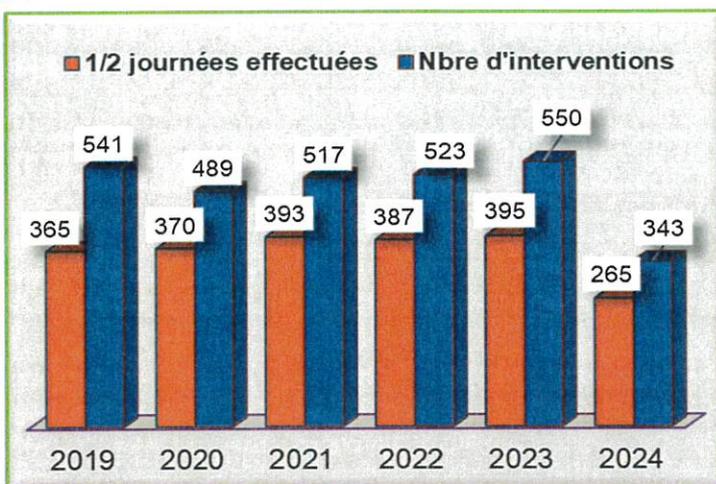
<u>Communes adhérentes</u>	<u>Nb d'interventions</u>	<u>Nb de 1/2 journées</u>	<u>M² de tags nettoyés</u>	<u>Panneaux de signalisations</u>	<u>Affichages sauvages</u>	<u>Nettoyages et sablages (interventions diverses)</u>
AGDE	119	133	233,47	15	3	<u>Nettoyage manuel</u> : Demande du CSU : nettoyage des tags sur les globes des caméras de l'école Jacques Prévert <u>Nettoyage haute pression</u> : Nettoyage de la mousse sur la statue du Globe place de la Marine <u>Déplacements sans intervention</u> : 9 (pas d'accès ou privé sans autorisation)
BESSAN	16	10	12,80		12	
MARSEILLAN	27	27	80,27		2	
FLORENSAC	3	6			2	<u>Nettoyage haute pression</u> : Nettoyage des trottoirs et sols de 2 abris-bus devant la mairie
POMÉROLS	5	4		4	2	
PÉZENAS	87	21	341,42	3	7	<u>Déplacements sans intervention</u> : 2 (pas d'accès ou privé sans autorisation)
CAZOULS D'HÉRAULT	3	3	0,12			<u>Nettoyage haute pression</u> : Nettoyage des marches de l'église Nettoyage du monument aux morts
SAINT-THIBÉRY	9	3	14,92		6	
MONTAGNAC	8	4	12,68	1		<u>Sablage</u> : Essai de nettoyage sur les tombes du carré militaire, avant peinture, non concluant (peinture plastifiée résistante)
VIAS	22	17	58,03	2	7	<u>Sablage</u> : Sablage avant peinture des 4 têtes de lion de la fontaine
PINET	3	3	7,40			
LÉZIGNAN LA CÈBE	1	2				<u>Sablage</u> : Sablage et nettoyage HP de la fontaine de l'église et de son socle
CASTELNAU DE GUERS	3	1	0,16	19		<u>Nettoyage</u> : Essai sur un monument pour enlever des tâches de rouille, champignons et mousse, non concluant suite à un risque de dégradation
PORTIRAGNES	19	16	11,63	6		<u>Sablage</u> : Essai de décapage des peintures routières sur des places de parking, non concluant
TOURBES	2	4	25,70			
PAULHAN	15	9	19,82			<u>Sablage</u> : Sablage de 3 bancs métalliques Sablage de l'intérieur d'une benne d'un véhicule utilitaire à plateau
CAUX *	1	2	16,10			Nettoyage des tags sur le site de la déchèterie
TOTAUX	343	265	834,52	50	41	

L'activité de l'année a été perturbée suite à des absences pour accident du travail et maladie de l'agent (du 6 février au 4 mars et du 12 mars au 20 mai inclus). Pendant ces périodes, le service est intervenu seulement pour répondre aux demandes à caractère urgent.

* intervention effectuée, à titre onéreux, conformément à la convention existante entre le SIVOM et le SICTOM



BRIGADE D'ENLÈVEMENT DES TAGS - L'évolution de la demande



En janvier, l'agent a procédé à la répartition des jours de travail effectifs dédiés à chaque commune en fonction de sa population DGF. Le nombre de plages d'intervention est calculé après déduction des périodes de congés, des jours fériés et des entretiens du matériel.

L'année 2024 a été marquée par deux absences prolongées pour accident du travail et maladie du responsable du service. Pendant cette période, les délégués et les référents des villes adhérentes ont été informés de la situation. Les seules interventions qui ont été traitées étaient à caractère urgent.

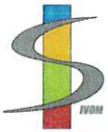
L'activité globale annuelle a été réduite à 265 créneaux horaires sur le terrain contre 395 en 2023. La quantité d'interventions a été de l'ordre de 343 pour 550 l'année précédente.

Le nombre de tags enlevés est en adéquation avec les chiffres, ci-dessus, 834,52 m² soit une baisse de 26,87 % en comparaison avec 2023 (1058,73). Le nombre de panneaux nettoyés enregistrés passe de 72 à 50. En ce qui concerne les affichages sauvages, le chiffre relevé (41) reste sensiblement identique, à l'année 2023 (46).

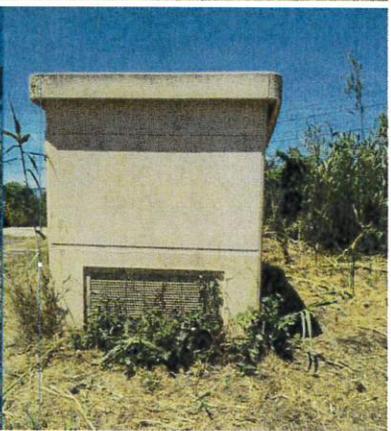
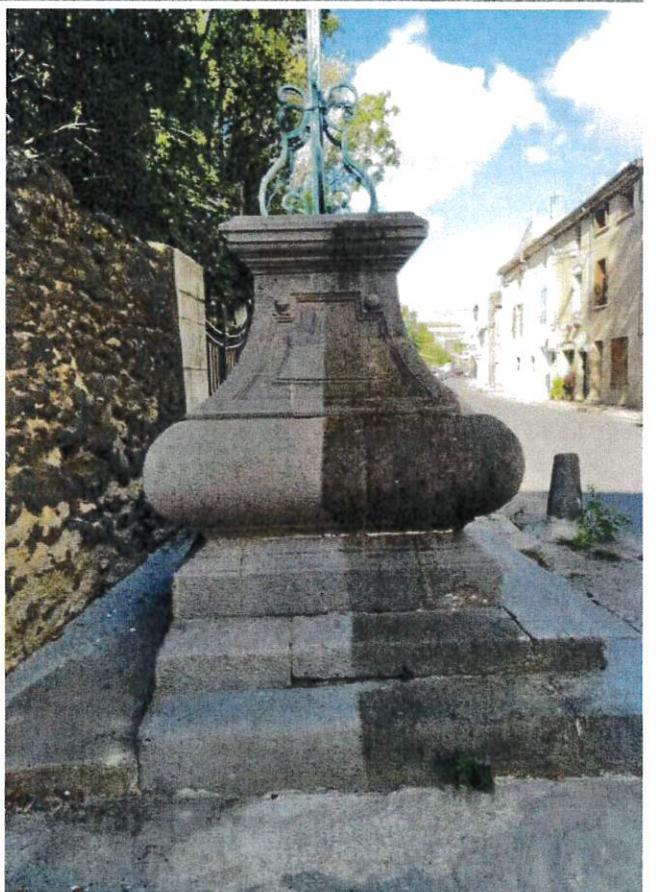
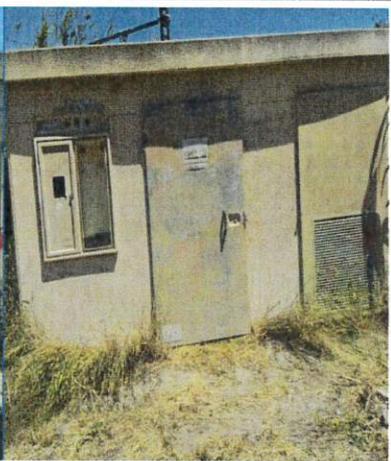
Malgré les perturbations liées à l'absence de l'agent du service, au cours de l'année, cette situation n'a pas gêné la réalisation des interventions diverses. Elles ont pu être programmées à la demande des référents des villes pour valoriser et remettre en état certains patrimoines publics.

L'agent est également intervenu à la demande du SICTOM Pézenas / Agde sur le site de la déchèterie de Caux pour nettoyer les graffitis. Cette prestation a été facturée en fonction du barème mis en place dans la convention validée par délibération du 6 avril 2022.





BRIGADE D'ENLÈVEMENT DES TAGS - zoom sur quelques interventions



SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES TOTALES : 62 875,28 €

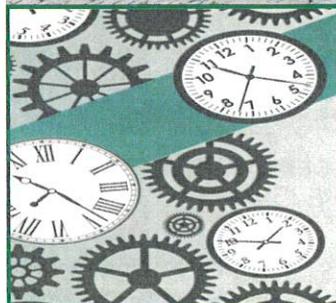
RECETTES TOTALES : 400,00 €

La ventilation des dépenses du service de la brigade d'enlèvement des tags est la suivante :

La ventilation des recettes du service de la brigade d'enlèvement des tags est la suivante :

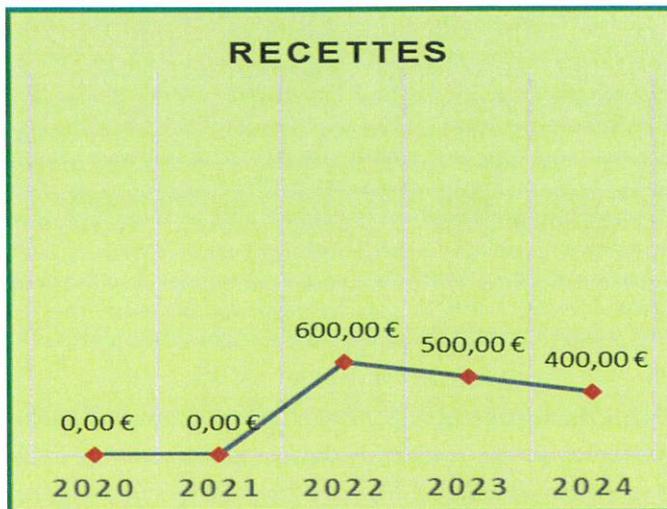
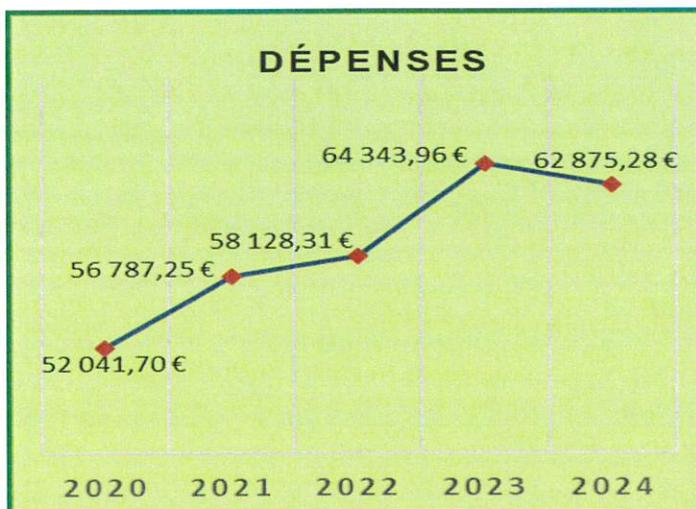
Eau et assainissement	170,00 €
Electricité	779,34 €
Carburant	4 056,02 €
Autres fournitures non stockées	317,70 €
Fournitures de petit équipement	203,96 €
Fournitures d'entretien	136,74 €
Vêtements de travail	708,49 €
Entretien de terrains	600,00 €
Entretien véhicules	786,17 €
Entretien autres biens et mobiliers	8 684,63 €
Assurance multirisque	2 068,14 €
Téléphone	319,23 €
Taxes foncières	171,50 €
Personnel + Charges	43 873,36 €

Autres produits exceptionnels 400,00 €



HORAIRE DU SERVICE

- du lundi au jeudi : de 7h30 à 15h00,
- le vendredi : de 7h30 à 14h30.



SYNTHÈSE

L'année 2024 de la brigade d'enlèvement des tags a été marquée par une absence de plusieurs mois de l'agent titulaire pour raison d'accident du travail et de maladie. Même si le service a fonctionné, il l'a été en mode restreint et cela a permis d'éviter des dépenses dans les postes de consommables et d'entretien du matériel d'hydrogommage. Côté charges de personnel, l'augmentation est mesurée (évolution de carrière de l'agent) et côté charges à caractère général, elles sont en baisse passant de 22.157,86 € en 2023 à 19.001,92 € en 2024. Les frais liés au véhicule demeurent assez stables avec des montants de 786,17 € pour l'entretien et 4.056,02 € pour le carburant. L'année 2025 devrait voir évoluer à la hausse certaines dépenses avec l'agent en poste toute l'année.